



GEOPOLITIQUE

UNION EUROPEENNE

ERIC BOSCHER

EDHEC BBA2 2025-2026

Make an impact



Que dire de l'actualité géopolitique ?



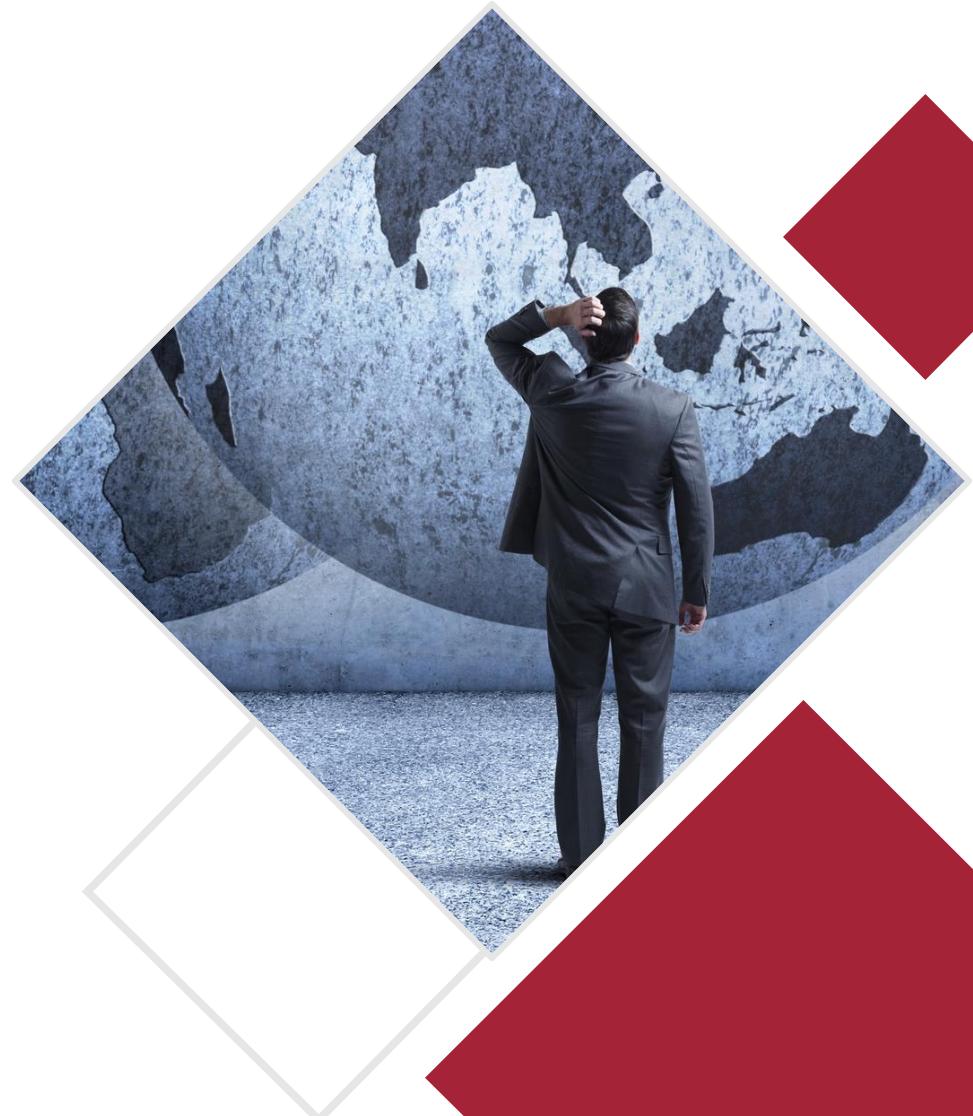
ATTENTION :

Suite à la réunion de concertation inter-campus EDHEC, les questions du QCM Geopolitics traiteront de l'actualité de l'été et de l'automne 2025.

Il n'y aura finalement aucune question concernant la géopolitique du sport.

5. UNION EUROPÉENNE

D'UNE PUISSANCE RÉGIONALE
VERS UN ACTEUR GLOBAL?



Make an impact

PLAN DU COURS



1. L'UE : de l'intégration économique à l'acteur géopolitique ?
2. Quelle puissance de l'UE dans le monde ?
3. Enjeux contemporains : sécurité régionale et dépendances extérieures

Introduction : L'UE comme objet géopolitique singulier

- ◆ L'Union européenne (UE) est une organisation internationale *sui generis* (unique), comptant 27 États-membres qui confient des compétences à ses institutions pour atteindre des objectifs communs
 - 450 millions d'habitants (5,6 % de la population mondiale)
 - 4,2 millions de km² (3 % des terres émergées)
 - 20 % du PIB mondial
 - L'Allemagne y est le pays le plus riche et le plus peuplé, la France le plus vaste
- ◆ L'UE s'est construite par l'intégration économique :
 - Libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux (les « quatre libertés »)
 - Union douanière
 - Politiques communes

→ Ce processus a progressivement fait de l'UE une puissance économique majeure

Questionnement du cours : l'UE est-elle une puissance principalement économique et « normative », ou est-elle en voie d'affirmer une puissance géopolitique plus complète ?

1. UE : de l'intégration économique à l'acteur géopolitique ?

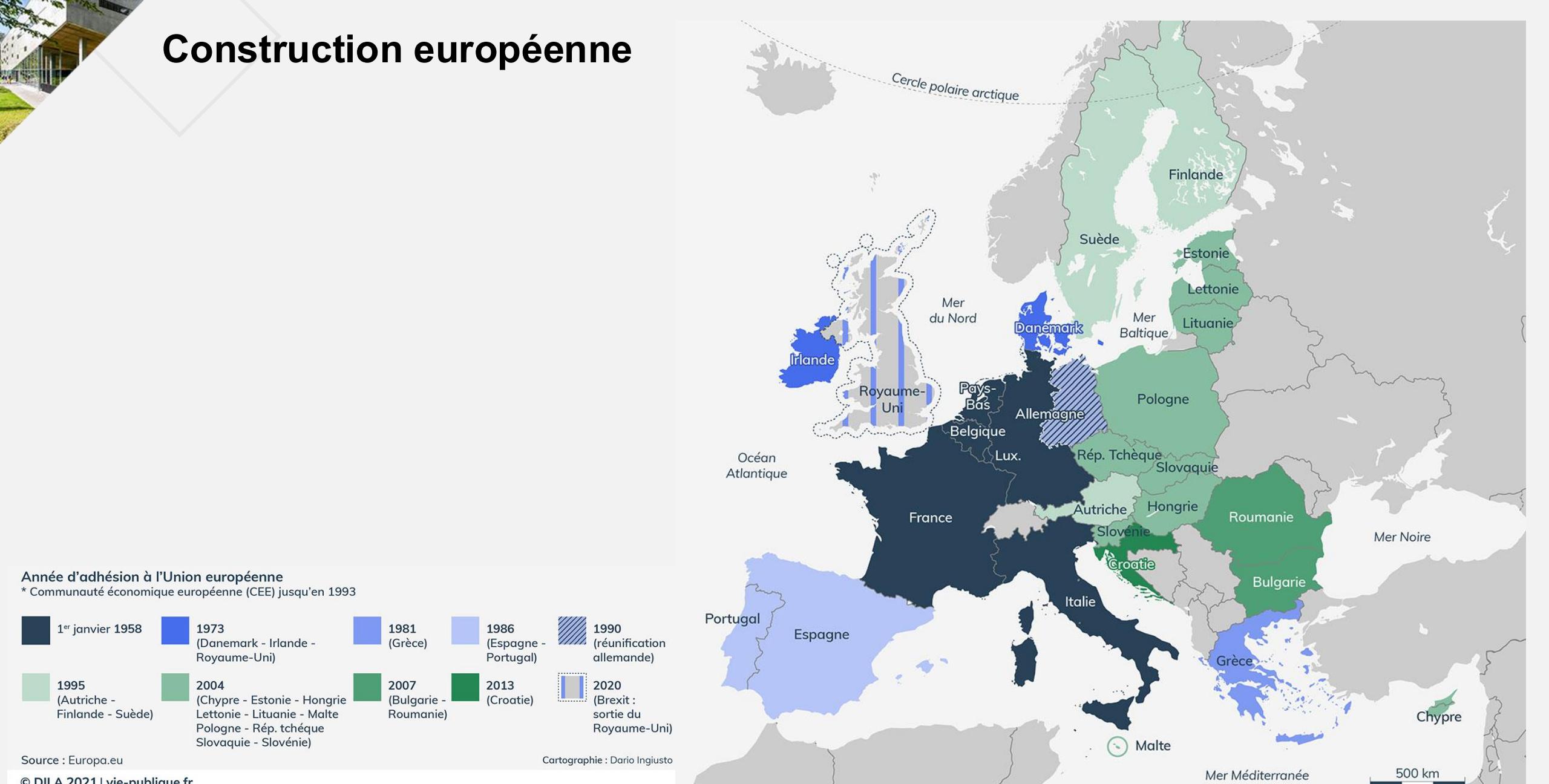




Quelques dates clés

Année	Événement	Description
1951	CECA	Création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier
1957	CEE	Création de la Communauté économique européenne (marché commun)
1986	Acte unique européen	Relance de l'intégration : création d'un véritable marché unique et renforcement des institutions européennes
1992	Traité de Maastricht	Création de l' Union européenne (UE) et mise en place de l'Union économique et monétaire (UEM - future zone euro). Introduction de la citoyenneté européenne.
2007	Traité de Lisbonne	Réforme institutionnelle : renforcement du rôle du Parlement européen, création d'un président stable du Conseil européen et d'un Haut représentant pour les affaires étrangères.
2016-2020	Brexit	Référendum de 2016 au Royaume-Uni en faveur de la sortie de l'UE (52%). Retrait effectif en 2020, première fois qu'un État membre quitte l'Union.

Construction européenne



Les principales institutions de l'UE

◆ Conseil européen

- Réunit les chefs d'État et de gouvernement
- Définit les grandes orientations politiques et budgétaires de l'UE



◆ Conseil de l'Union européenne (« Conseil des ministres »)

- Réunit les ministres nationaux selon les thèmes (Affaires étrangères, Économie, etc.)
- Adopte le budget et vote les lois avec le Parlement (codécision)



◆ Commission européenne

- Propose les lois, veille à leur application, gère les politiques et le budget



◆ Parlement européen

- Élus au suffrage universel direct
- Adopte les lois et le budget avec le Conseil des ministres (codécision)
- Peut censurer la Commission

« L'Europe, quel numéro de téléphone ? »

Henry Kissinger, 1970



Ursula von der Leyen,
Présidente de la Commission
européenne depuis le 1er
décembre 2019



António Costa,
Président du Conseil
européen depuis le 1er
décembre 2024



Kaja Kallas,
Haute représentante de l'Union pour
les affaires étrangères et la politique de
sécurité depuis le 1er décembre 2024

Les compétences de l'UE

Les Etats-membres ont transféré certaines compétences à l'UE, au profit d'une action commune à l'échelle européenne

◆ Compétences exclusives

- **Politique commerciale** et union douanière
- **Règles de concurrence** sur le marché intérieur
- **Politique monétaire** (zone euro)

◆ Compétences partagées (= l'UE prime si elle légifère)

- Marché intérieur ; Agriculture ; Environnement ; Transports, énergie ; Sécurité et justice ; etc



Donald Trump et Ursula von der Leyen concluent un accord sur les droits de douane américains, le 27/07/2025
Brendan SMIALOWSKI / AFP

Quid de la politique étrangère et de la défense ?

La politique étrangère de l'UE : historique institutionnelle

- ◆ Traité de Maastricht (1992)
 - > fondation de la **Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)**
 - Elle se base sur le principe de **l'intergouvernementalisme**
 - Ce principe implique au départ **l'unanimité** au sein du Conseil, et peu d'implication des autres institutions
 - Branche opérationnelle de cette politique créée en 2007 : la **Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)**
- ◆ Traité d'Amsterdam (1997)
 - > création du poste de **Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune**
 - Devient « Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité » en 2007

Cette évolution institutionnelle montre que l'UE cherche à parler d'une seule voix sur la scène internationale et à garantir une sécurité commune, mais l'efficacité de cette ambition reste limitée par la règle de l'unanimité et le poids de l'intergouvernementalisme (intérêts nationaux)

Exemple 1 : Catherine Ashton et les négociations nucléaires iraniennes (2009–2014)

- ◆ **Mandat de médiation** : Ashton, première Haut Représentante, a mené les négociations entre l'Iran et le groupe P5+1 (États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni, Allemagne)
- ◆ **Visibilité internationale** : elle représentait l'UE comme facilitateur neutre, permettant de maintenir la confiance entre parties très antagonistes
- ◆ **Succès diplomatique** : son action a contribué à l'accord intérimaire de Genève en 2013, puis à préparer le terrain pour l'accord de Vienne (JCPOA) en 2015



Catherine Ashton et le ministre iranien des Affaires étrangères Mohammad Javad Zarif

<https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/accord-historique-sur-le-programme-nucleaire-iranien/>

Exemple 2 : Josep Borrell et la guerre en Ukraine

- ◆ **Actions diplomatiques** : Visites en Ukraine, aux États-Unis et dans des pays tiers pour défendre la position européenne et contrer les justifications russes
- ◆ **Politiques innovantes** : sous sa coordination, l'UE a réformé la **Facilité européenne pour la paix (FEP)** afin de financer l'envoi d'armes à Kiev
- ◆ **Médiation interne** : Rôle d'équilibrage entre États membres très volontaristes et États plus réticents



Josep Borrell et le ministre des Affaires étrangères ukrainien, Andrii Sybiha, à Kiev, le 9 novembre 2024

SERGEI SUPINSKY / AFP

ANALYSE COMPAREE

- ◆ Le cas du nucléaire iranien montre l'UE comme **médiateur** déployant une forme de **soft power** à travers une diplomatie de compromis
- ◆ Le cas de la FEP illustre une évolution vers un certain **hard power** européen, via le financement militaire, mais ce pouvoir reste contraint : il repose sur les contributions nationales et ne constitue pas encore une véritable autonomie militaire

La fonction de Haut représentant révèle le paradoxe de l'UE comme acteur géopolitique : l'Union peut peser dans la politique globale, mais seulement lorsque les États parlent d'une seule voix

→ leurs désaccords peuvent limiter la capacité d'action de l'UE

2. L'Union européenne : quelle puissance ?



L'UE : une puissance économique

- ◆ **2^e puissance économique mondiale** (2024) : 17 945 milliards d'euros de PIB, derrière les États-Unis (25 611 milliards d'euros - estimés par le FMI, soit environ 26 % du PIB mondial), mais devant la Chine (17 867 milliards d'euros)
- ◆ **1^{er} bloc commercial mondial** (2023) : premier partenaire commercial de 80 pays et leader mondial du commerce de biens et de services, avec une part de 16,1 % du commerce mondial en 2023, devant la Chine (13,5%) et les États-Unis (13,5%)

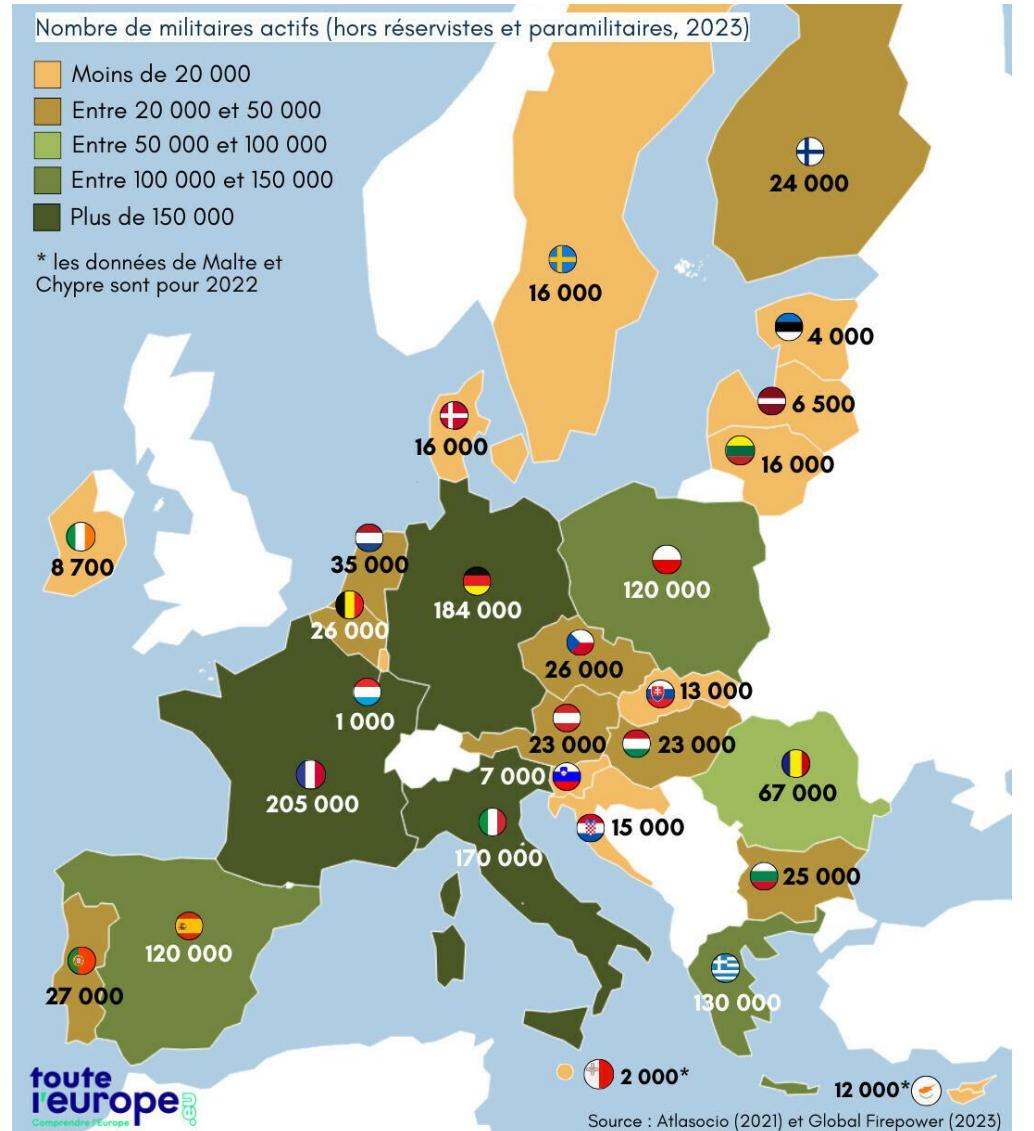
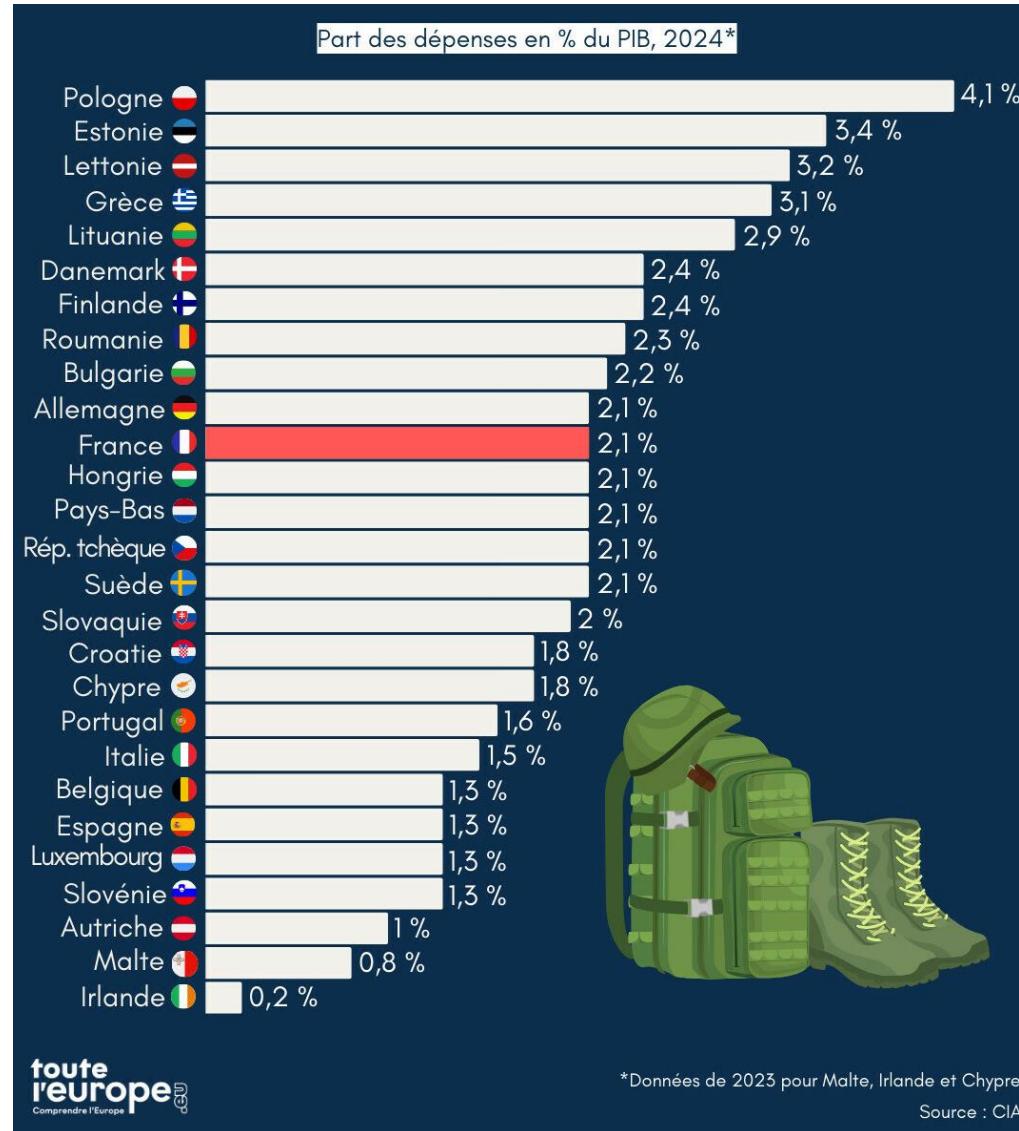
- ◆ **Marché unique : 450 millions de consommateurs**
 > intégration économique poussée

- ◆ **1^{er} investisseur et plus grand bénéficiaire d'Investissements Directs à l'Etranger au monde** : 31,9 % des stocks d'IDE sortants 25,2 % des stocks d'IDE entrants



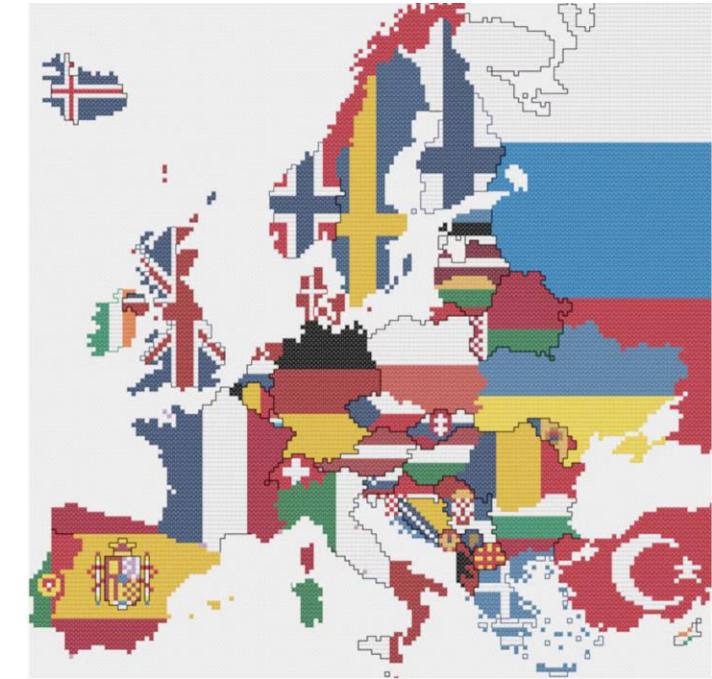
Les investissements directs également appelés investissements directs internationaux (IDI) par l'OCDE sont des mouvements internationaux de capitaux réalisés pour créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger ou pour exercer le contrôle ou une influence significative sur la gestion d'une entreprise étrangère.

L'UE : une puissance militaire hétérogène et dispersée



L'UE : une puissance militaire hétérogènes et dispersée

- **France** : dissuasion nucléaire, porte-avions nucléaire, flotte de sous-marins nucléaires, capacités de projection extérieures (Sahel, Indo-Pacifique etc.)
- **Allemagne** : armée en modernisation, forte puissance industrielle mais capacités opérationnelles limitées, dépendance persistante aux États-Unis pour certaines fonctions clés
- **Italie** : marine puissante (2 porte-avions), présence en Méditerranée, capacités aériennes significatives, mais dispersion budgétaire
- **Pologne** : effort massif de réarmement depuis 2022, montée en puissance rapide (chars sud-coréens K2, avions F-35), rôle de pivot sécuritaire à l'Est
- ◆ **Manque d'interopérabilité** : doctrines militaires, équipements, chaînes logistiques et industries de défense restent largement nationaux et peu coordonnés, ce qui limite la capacité de l'UE à agir.



Puissance militaire de l'UE limitée malgré un potentiel militaire collectif important

> dispersion des moyens, absence de forces armées communes, et industrie de défense fragmentée

Vers une défense européenne commune ?



◆ Les outils existants

- Fonds européen de la défense (FED) : R&D - 7,9 milliards d'euros (2021-2027)
- Facilité européenne pour la paix (FEP) : 17 milliards d'euros (2021-2027), dont 11,1 milliards pour la livraison d'équipements militaires à l'Ukraine

◆ La guerre en Ukraine et les incertitudes générées par l'administration Trump ont relancé les débats sur la défense européenne

- 6 mars 2025, la Commission annonce le **Plan « ReArm Europe »** : **800 Mds €** pour renforcer les capacités de défense de l'UE
- Toutefois, ce plan repose sur la capacité des États membres à augmenter leur déficit (dérogation au pacte de stabilité et de croissance) : il ne s'agit pas à proprement parler d'un investissement de l'UE

◆ Les faiblesses structurelles de l'industrie de défense de l'UE

- Déficit de taille avec l'industrie américaine, et dépendance sur certains équipements
- Plusieurs industriels européens interviennent sur les mêmes marchés et se retrouvent en concurrence (voir étude de cas KNDS)

L'UE : une « puissance normative » (soft power)

« **Puissance normative** » : capacité à influencer les comportements internationaux en exportant ses valeurs (ex. droits humains, État de droit) et ses normes productives (ex. durabilité)

- ◆ Exemples de régulations du marché européen
 - **Normes internes à portée mondiale**
 - ◆ RGPD (Règlement général sur la protection des données) : impact mondial sur toutes les entreprises numériques → exemple direct de soft power européen
 - ◆ Green Deal européen : normes environnementales qui influencent les standards mondiaux (ex. industrie automobile, énergies renouvelables)
 - **Usage du commerce comme levier externe**
 - ◆ Pouvoir commercial dans les accords de libre-échange : conditionnalité des accords avec des clauses sur les droits humains et le climat
 - ◆ Sanctions économiques : par exemple contre la Russie → usage de la puissance du marché unique pour peser sur la scène internationale



→ L'UE mise sur le **poids de son marché unique** pour diffuser ses normes au reste du monde (« *l'effet Bruxelles* »)

L'UE : une « puissance normative »



- ◆ Les **contradictions** de la « puissance normative »
 - Universalité proclamée vs intérêts divergents : valeurs affichées (droits humains, climat) mais « compromis » internes fréquents
 - ◆ ex. Code de conduite sur les exportations d'armes (1998) est souvent contourné par les États, qui continuent à vendre à des régimes violant les droits humains
 - Exigences fortes à l'extérieur vs tolérance interne : tensions avec Pologne/Hongrie sur l'État de droit
→ **L'écart entre rhétorique et pratiques nuit à la réputation de l'UE**
- ◆ Les **limites** de la « puissance normative »
 - Normes ambitieuses vs. faiblesse industrielle : risque de désavantage compétitif pour les entreprises européennes face à la Chine ou aux États-Unis
 - Effet limité de la diffusion globale des normes (« effet Bruxelles »)
 - Emergence et diffusion de modèles alternatifs dans le « Sud Global » (ex. Chine)
 - Retour des rivalités entre grandes puissances limite l'efficacité du seul soft power

3. Enjeux contemporains : Sécurité régionale et dépendances extérieures



LA GUERRE EN UKRAINE : UN TOURNANT

◆ POUR RAPPEL : 24 FÉVRIER 2022, LA RUSSIE ENVAHIT L'UKRAINE

REACTIONS DE L'UE

- **19 paquets de sanctions** : embargos sur le charbon et l'essentiel du pétrole russe, gel d'actifs, fermeture de l'espace aérien, des routes et des ports aux transporteurs russes, ...
- **Aide militaire inédite** : aide totale à l'Ukraine depuis 2022 = 134,4 Md€ (supérieure à celle des USA)
- **Réarmement** : budgets militaires portés à +320 Md€ (majorité des États > 2 % PIB)
- **Réorganisation énergétique** : chute des importations russes (gaz de 45 % à 15 % ; pétrole divisé par 10) ; diversification vers Norvège, Algérie, Qatar, USA ; développement des renouvelables
- **Relance de l'élargissement** : Ukraine, Moldavie, Géorgie devenues pays candidats ; redémarrage de la dynamique d'intégration à l'Est



La guerre a transformé l'UE en acteur plus affirmé en matière de sécurité, mais elle révèle aussi une dépendance persistante vis-à-vis de l'OTAN et des divisions internes

RELATIONS UE-USA : INCERTITUDES ET TENSIONS

ENJEUX

- **Guerre commerciale** : droits de douane US (15–50 % sur produits UE)
- **Défense et OTAN** : pressions fortes sur les Européens, Trump exige +5 % du PIB pour la défense (vs objectif OTAN de 2 %)
- **Ukraine** : soutien US est conditionnel et fluctuant (cessation temporaire de l'aide, pressions pour négocier avec Moscou) : inquiétude UE sur fiabilité de Washington
- **Climat et numérique** : retrait US de l'Accord de Paris ; critiques de Washington et des big tech US contre la régulation européenne
- **Diplomatie et tensions symboliques** : velléités américaines sur le Groenland ; marginalisation de l'UE dans les discussions au Proche-Orient



Le second mandat Trump fragilise le lien transatlantique et renforce le dilemme de l'UE entre dépendance stratégique vis-à-vis des États-Unis et quête d'autonomie

Où il est question de la sécurité de l'Ukraine à Washington

Le 18 août 2025, le président ukrainien Volodymyr Zelensky et une délégation exceptionnelle de dirigeants européens se rend à la Maison Blanche pour négocier des garanties de sécurité pour l'Ukraine



RELATIONS UE-CHINE : UN « RIVAL SYSTEMIQUE »

- ◆ 2019, un tournant stratégique : la Chine est qualifiée de « *partenaire, concurrent et rival systémique* » par les institutions européennes

ENJEUX

- **Tensions politiques** : sanctions croisées en 2021 (Ouïghours ; Lituanie sur Taïwan) et rivalité croissante dans les enceintes multilatérales (OMC)
- **Proximité Pékin-Moscou** : déclaration d'une « *amitié sans limites* » en 2022 ; soutien économique et technologique chinois à la Russie, aggravant la guerre en Ukraine
- **Relations commerciales déséquilibrées** : déficit UE-Chine > 300 Mds €/an, concurrence jugée déloyale (subventions industrielles massives)
- **Technologies & dépendances critiques** : domination chinoise dans les batteries et véhicules électriques (CATL, BYD), rôle clé dans les chaînes de valeur européennes



Le cas chinois illustre les dilemmes géopolitiques de l'UE : un partenaire commercial indispensable mais aussi un rival systémique qui met en lumière la fragilité stratégique et industrielle de l'UE

Où on célèbre « l'illusion d'un partenariat »* UE-Chine



Le 24 juillet 2025, le 25^e sommet UE-Chine marquait le 50^e anniversaire de l'établissement des relations bilatérales UE-Chine.

Mais dans un contexte de multiplication des différends commerciaux, de divergences sur le cas russe (soutien vs sanctions), Européens et Chinois ont peiné à masquer leurs désaccords, augurant très peu d'avancées diplomatiques.

***Les Échos**

SOLUTION : LA DOCTRINE D'« AUTONOMIE STRATEGIQUE » DE L'UE

- « **Autonomie stratégique** » : capacité pour l'UE de défendre ses intérêts, protéger ses citoyens et agir en cas de crise sans dépendre exclusivement de ses alliés extérieurs (notamment les États-Unis)
- **Origine et évolution de cette doctrine :**
 - ◆ 1998, Déclaration de Saint-Malo (France/Royaume-Uni) : l'UE doit disposer de **capacités d'action autonome** avec une **force militaire crédible**
 - ◆ 2016 Stratégie globale de l'UE – devient **un objectif affiché**
 - ◆ **Elargissement du concept au-delà de la défense** : volonté d'autonomie dans les secteurs de l'énergie, santé, numérique, commerce, matériaux critiques

Exemples de politiques récentes :

- ◆ REPowerEU : Diversification énergétique après la guerre en Ukraine
- ◆ Législation sur les médicaments critiques (2025) → réduire la dépendance aux importations
- ◆ Constellation européenne IRIS² → alternative à Starlink pour sécuriser les communications

- **MAIS divisions internes à l'UE sur cette doctrine** : France promotrice historique d'une "Europe puissance" ; tandis que Allemagne & Europe de l'Est ont une approche plus atlantiste (alliance avec USA), de crainte d'un affaiblissement de l'OTAN

Activité en groupes : Industrie européenne de l'armement



Activité en classe : Analyse

1. CONSTITUER DIX GROUPES

2. VOTRE MISSION :

- **La commande** : Le rédacteur en chef d'une revue spécialisée vous demande de réaliser des recherches concernant deux entreprises du secteur de l'armement en vue d'un numéro spécial ayant pour titre : « L'industrie de l'armement européenne : intégration ou intérêts irréconciliables ? »

Cas 1 : **AIRBUS**



Cas 2 : **KNDS**



- **La répartition** : Chaque groupe travaille sur UNE entreprise / UNE question

- **La restitution** : Préparer une intervention orale de 60 secondes



Temps total de préparation : minutes



QUESTIONS

1. Quel était l'objectif initial de la coopération industrielle dans ce secteur ?
2. Quels sont les principaux obstacles ou difficultés rencontrés par le projet ?
3. Quels résultats concrets ont été obtenus ?
4. Qu'est-ce que ce cas nous apprend sur la capacité des Européens à coopérer dans l'industrie de la défense ?
5. En quoi ce cas met-il en lumière les défis de « *l'autonomie stratégique* » de l'Union européenne ?

>>> *Blackboard*

SECTION 5 Étude de cas - réponses

Conclusion : Une puissance géopolitique inachevée ?

- ◆ L'Union européenne a su s'affirmer comme une puissance économique et commerciale majeure, tout en exerçant une influence normative mondiale à travers ses réglementations (commerce et concurrence)
- ◆ L'exemple d'Airbus montre que, lorsqu'ils acceptent de dépasser leurs intérêts nationaux, les États européens sont capables de bâtir des champions industriels capables de rivaliser avec les grandes puissances
- ◆ Dans le domaine militaire en revanche, les souverainetés nationales freinent l'intégration : les synergies restent limitées et les projets communs peinent à avancer, comme l'illustre l'enlisement du programme MGCS, ou encore celui du NGF (New Generation Fighter)
- ◆ Cette situation révèle une contradiction centrale : l'UE affiche l'ambition d'être un acteur géopolitique à part entière, mais demeure dépendante de l'OTAN et des États-Unis, tout en étant minée par ses divisions internes
- ◆ L'« autonomie stratégique européenne » reste ainsi davantage un objectif à atteindre qu'une réalité tangible, en particulier dans les secteurs comme la défense
- ◆ Question ouverte : l'UE saura-t-elle reproduire le « modèle Airbus » dans la défense, l'énergie ou le numérique, ou restera-t-elle une puissance avant tout économique et normative ?





Make an impact

